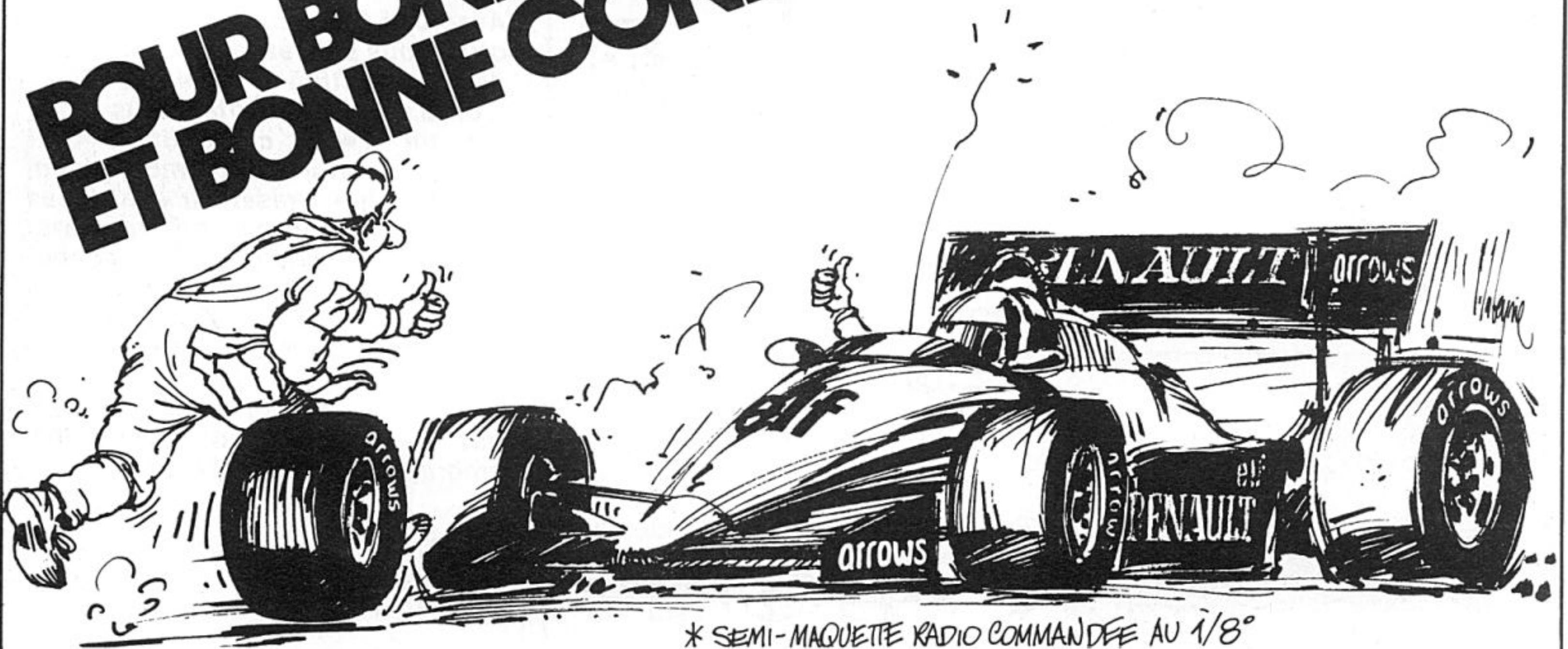


RENAULT* SUR 10 ARROWS

20 SUR 20: POUR BONNE TENUE... DE ROUTE ET BONNE CONDUITE!



* SEMI-MAQUETTE RADIO COMMANDÉE AU 1/8°

AVIGNON 84000
SAINT-ANDIOL 13670

SPEED-MODELS

Route de Mollèges, Saint-Andiol
Tél. : (90) 95.00.09
121, avenue Pierre-Sémard, Avignon
Tél. : (90) 87.66.53.

BORDEAUX 33000

JOUETEC

38, rue Vital-Carles
Tél. : (56) 44.63.50.

LE MANS 72000

RADIO MAQUETTES

50, avenue du G1-de-Gaulle
Tél. : (43) 24.75.03.

ARROWS TYRE

Distributeurs exclusifs

Code	Type	Couleur	Description	Pression
01	UNIVERSALE	ORANGE	Utilisation universelle, accepte bien les tracés - Parkings occasionnels - Temps froid comme chaud - Faible usure.	90 F
02	DA TEMPO	ROUGE	Très adhérent piste permanente (propre). Finale ou qualif - pas de rebonds à la montée en température - Faible usure.	85 F
03	MORBIDE	JAUNE	Très proche du rouge - mais "plage de perfos" plus large, pas de rebondissement ni décrochage brutal - Excellent en qualif. "pour se dépasser".	85 F
04	MEDIE	VERT	Médium. Pour parkings sales et poussiéreux - Training "amateurs" et course amicale	115 F
05	GOMMATO	BLEU	Pour piste très adhérente, très gommée et, ou abrasive. Gomme de style USA.	85 F
06	BAGNATO	BLANC	Pour piste mouillée ou humide - Bon comportement sur la poussière - Caractéristiques modernisées du Serpent Soft.	95 F
51 AV	DA TEMPO	ROUGE	Excellent en qualification, comportement du BAJOMA 310 en plus adhérent.	80 F
52 AV	MORBIDE	JAUNE	Usage universel avec beaucoup de direction (similaire BAJOMA 311 et SG OR) indique pour finale de 45 mm.	95 F
54 AV	DURE	BLEU	Lorsque les conditions de piste imposent de légèrement désensibiliser le train AV.	80 F

Conditionnement boîte carton

Disque protection à la couleur pour pneus AR.

MONTPELLIER
NIMES 30000

RG 34

465, av. du Pont-Trinquat
Tél. : (67) 64.25.81 Montpellier
5, rue Cart
Tél. : (66) 67.04.81 Nîmes

PARIS 75016

BRC

6, rue Mirabeau
Tél. : 524.03.55.

STRASBOURG 67000
HAGUENAU

RUYER MODÉLISME

Place des Halles - Strasbourg
Tél. : (88) 32.86.13
Zone piétonne - Haguenau
Tél. : (88) 93.83.51

INDIVIDUEL PAR 10/- 10 % - GROUPE PAR 100/- 20 %